

**Un Investissement attractif  
et pour l'avenir**

dans l'énergie solaire produite  
sur le toit du

**Collège du Rocher**



**L'installation photovoltaïque que notre coopérative planifie de construire sur le toit du Collège du Rocher (Nyon) présente les caractéristiques suivantes :**

- Puissance : 144 kWp
- Surface : 800 m<sup>2</sup>
- Coût : env. CHF 200'000.--
- Production annuelle : 137'000 kWh
- Mise en service prévue : 2<sup>e</sup> semestre 2021



**Notre partenaire**



**Nyon**

europaean energy award

La coopérative solaire citoyenne OPTIMA SOLAR La Côte (OSLC) a pour but de participer à la transition énergétique en permettant à ses associés d'investir dans les énergies renouvelables, en particulier le solaire photovoltaïque. Cette production d'énergie renouvelable locale vise à renforcer la résilience énergétique du territoire, tout en augmentant la proportion de l'énergie renouvelable consommée dans la région (autoconsommation, injection et garanties d'origines). OSLC vise également une rentabilité économique lui permettant d'atteindre ses buts dans le cadre d'une lucrativité limitée.

Dans le cadre de son Plan climat "Nyon s'engage" et de sa politique énergétique, la Ville de Nyon s'est engagée à réduire ses émissions de CO2, notamment en augmentant la production d'énergie renouvelable sur son territoire. A travers ce projet fédérateur de centrale solaire citoyenne, la Municipalité souhaite permettre à tous les Nyonnais-es de devenir acteurs et actrice de la transition énergétique locale. Elle encourage tous les habitant-e-s à adhérer à OSLC.

Une collaboration entre OSLC et la Ville de Nyon permettra ainsi d'avancer ensemble sur le chemin visant à atteindre les buts que chacune s'est fixés, de manière vertueuse et dans une saine coopération basée sur des rapports francs et sincères.

La centrale solaire projetée prendra place sur le Collège du Rocher, bâtiment scolaire rénové en 2005 et accueillant actuellement plus de 400 élèves de 8 à 12 ans. Ce projet portera ainsi une dimension pédagogique supplémentaire et permettra aux habitants de la région d'investir dans une installation solaire sur un bâtiment emblématique de la Commune.

Vous souhaitez devenir coopérateur / coopératrice ?

**[www.optimasolar-lacote.ch](http://www.optimasolar-lacote.ch)**

## Comment ça marche ?

L'installation est réalisée et exploitée par la coopérative OptimaSolar - La Côte. Chacun peut en devenir coopérateur aux conditions et avec les avantages suivants :

- ✓ Le coopérateur devient producteur de courant solaire par l'achat d'au moins une part sociale à CHF 1'000.- frs.
- ✓ L'argent investi dans les parts sociales de la coopérative génère des profits économiques et écologiques : le coopérateur perçoit un rendement dès la 3e année. La rémunération des parts sociales est fixée chaque année en fonction du résultat de l'exercice.
- ✓ Chaque part sociale peut être transmise, revendue ou remboursée sous conditions.
- ✓ Chaque coopérateur dispose d'une voix à l'assemblée générale et prend ainsi part aux décisions. Il a accès à toutes les informations.
- ✓ Les coûts administratifs sont bas puisque la coopérative fonctionne en grande partie sur la base du bénévolat.
- ✓ La commune de Nyon achètera environ 50 % du courant produit à un prix qui valorise sa plus-value
- ✓ Le reste du courant sera injecté dans le réseau et valorisé sous forme de kWh certifiés 100 % solaire que chacun pourra acheter auprès d'OSLC.
- ✓ L'installation ne sera réalisée qu'une fois le capital nécessaire réuni, sans emprunts bancaires. L'état de la souscription est régulièrement actualisé sur le site [www.optimasolar-lacote.ch](http://www.optimasolar-lacote.ch).
- ✓ Les coopérateurs seront invités à participer à la fête d'inauguration de la mise en service.